



Compte rendu de la séance

du 19 décembre 2014

Etaient présents : Marie-Odile BEURNÉ, Joëlle DIDELOT, Régis PRUNIER, Jean-Claude FAVET, Bernard RUAUX, Maria ERFTEMEIJER, Marc PARMENTELOT, Fabien RUTH, Damien THOUVENOT, Dominique MONNE, Jean-Marc BERNOT

Secrétaire(s) de la séance : Damien THOUVENOT

Ordre du jour:

- 1- Terrains communaux
- 2- Rémunération agent recenseur
- 3- Questions diverses

Le Conseil Municipal :

TERRAINS LOUES A MADAME MARIE-CLAUDE GERBERON

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la cessation d'activité de Madame Marie-Claude GERBERON au 31 décembre 2014. De ce fait, les terrains communaux loués par Madame Marie-Claude GERBERON seront libres à compter du 1er janvier 2015.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Thierry GERBERON domicilié 2 Moscou - 88240 GRUEY-LES-SURANCE demande à reprendre les terrains suivants à compter du 1er janvier 2015 :

Section	N°	Lieudit	Catégorie	Contenance
AW	28	PRES DE LA CORRE	3	0 ha 81 a 30 ca
AW	61	PRES DE LA CORRE	3	2 ha 43 a 68 ca
AW	62	PRES DE LA CORRE	3	2 ha 14 a 90 ca
AW	63	PRES DE LA CORRE	3	1 ha 34 a 73 ca
AW	65	JERUSALEM	3	3 ha 06 a 20 ca
AW	66	JERUSALEM	3	2 ha 75 a 90 ca
Contenance totale				12 ha 56 a 71 ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour et 1 abstention,

DECIDE de louer les terrains ci-dessus cités à Monsieur Thierry GERBERON à compter du 1er janvier 2015.

CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et lui donne pouvoir pour signer tout document utile à cette affaire.

TERRAINS LOUES A MADAME MARIE-CLAUDE GERBERON

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Christelle DURUPT domiciliée 6 Moscou - 88240 GRUEY-LES-SURANCE demande à reprendre les terrains suivants à compter du 1er janvier 2015 :

Section	N°	Lieudit	Catégorie	Contenance
AW	11	LE NEUF ETANG	3	3 ha 43 a 60 ca
AW	12	LE NEUF ETANG	3	3 ha 45 a 90 ca
AX	16	LES MICHOTTES	3	1 ha 11 a 68 ca
AX	17	LES MICHOTTES	3	4 ha 63 a 70 ca
AX	52	LES ARPENFOINS	4	2 ha 03 a 50 ca
AX	53	LES ARPENFOINS	4	1 ha 58 a 80 ca
AX	54	LES ARPENFOINS	4	5 ha 44 a 90 ca
AE	03	CHEMIN LANGRES	3	1 ha 21 a 10 ca
Contenance totale				22 ha 93 a 18 ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix pour,

ACCEPTE de louer les terrains ci-dessus cités à Madame Christelle DURUPT à compter du 1er janvier 2015.

CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire auprès de Maître Stéphanie MELINE et lui donne pouvoir pour signer le bail.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015 : REMUNERATION AGENT RECENSEUR

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,
Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret 2003-485,

Madame le Maire rappelle la nécessité de désigner, de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser le recensement de la population qui aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015 inclus.

Un agent recenseur ne pouvant recenser plus de 250 logements, Madame le Maire propose la création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent recenseur percevra :

- 1.72 € par habitant,
- 1.13 € par logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'agent recenseur,
PREND ACTE de la rémunération de l'agent recenseur ci-dessus citée.

Affiché à la porte de la mairie le 19 décembre 2014,

Le Maire,
Marie-Odile BEURNÉ